

## CONFERENCE DU 11 AVRIL 2019

### ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE RÉUSSI À BONFOL : UNE BATAILLE GAGNÉE DONT LE JURA PEUT ÊTRE FIER.

(Voir en annexe l'article de la Tribune de Genève du 16.4. 2019)

C'est en tant que président de la CIS, (Commission d'Information et du Suivi de la décharge de Bonfol) que M René Longet nous a présenté à l'aide d'un powerpoint, toutes les facettes cet assainissement suivies d'un débat avec Mme Anne-Frédérique Van Kemmel, (juriste et responsable communication de Basler Chemische Industrie entre 2004 et 2009, étroitement associée à la mise en place de ce projet novateur et exigeant.), et de M. Pierre Kohler, Membre du Gouvernement du Jura à l'époque, qui a été un des initiants de l'assainissement, faisant valoir les droits des populations. La Commission a achevé ses travaux mais il reste le problème des lentilles sableuses polluées à proximité du site et l'avenir avec le projet Botta, deux sujets qui sont suivis de manière spécifique.

#### **3 acteurs et témoins relatent les étapes de cette réussite**

Trois témoins et acteurs de cette page de l'histoire du Jura, nous montrent qu'on peut gagner la bataille contre la pollution, réussite dont le Jura peut être fier, exposant les principales étapes, difficultés et réussites de cette opération de grande envergure.

#### **RESUME DE LA CONFERENCE DE M. RENE LONGET**

A l'extrémité du canton du Jura, à quelques centaines de mètres de la frontière française était exploitée durant de nombreuses années une glaisière, **remplie de l'excellente argile qui a fait la réputation des poteries, faïences et catelles de Bonfol**. Puis entre 1961 et 1975, le site a été comblé avec plus de 100'000 tonnes de déchets de la chimie bâloise, en conformité avec les pratiques de l'époque. Après la fin de l'exploitation les lieux ont été recouverts de terre et de sapins. Mais de l'ancienne glaisière **percolaient des matières qui sont allées polluer l'eau du village voisin sis en Alsace, Pfetterhouse**.

Il a fallu se résoudre à **rouvrir la décharge**, sortir les déchets sous une immense halle étanche, les amener pour traitement par train en Allemagne, grâce au prolongement d'une ligne de chemin de fer venant depuis la gare de Bonfol et allant autrefois en Alsace. Une opération à **380 millions de francs**. Aujourd'hui le site est assaini, et un beau projet de **Land Art conçu par l'architecte Botta** attend son financement pour commémorer cette réalisation à la fois humaine et technique. **Non, la pollution n'a pas toujours le dernier mot. Oui il serait mieux de prévenir que de guérir...**

40000 sites pollués ont été identifiés en Suisse dont 4000 doivent être traités. Dans de nombreux cas on se contente de les surveiller. D'autres décharges chimiques existent en Suisse, p.ex. à Kölliken, mais ici la décharge est cantonale (Argovie). Son assainissement est pratiquement achevé.

Les bonnes pratiques évoluent. Il faut distinguer entre les pratiques illégales, bonnes, ou dangereuses. On larguait alors autrefois des munitions dans les lacs de l'Oberland bernois. A Bonfol, la décharge était légale. Pendant quinze ans, l'ancienne glaisière a été remplie de déchets chimiques bâlois. Puis elle fut recouverte et des sapins. Des percolations furent constatées dans les bassins versants d'où une mobilisation transfrontalière. Bonfol est un lieu à cheval sur deux bassins versants, deux départements, deux pays. En 1990, il fallait bien se

convaincre que le problème n'était pas réglé., car pendant 30 années de pluie, l'argile n'était plus aussi étanche, et il n'était pas obligatoire au moment de déposer des déchets d'établir un inventaire de leur contenu.

La Confédération était en faveur d'une action. Greenpeace se manifesta pendant 6 semaines sur le site. En 2000, des conventions sont passées puis dès 2001 la CIS (Commission d'Information et du Suivi de l'assainissement de la décharge de Bonfol) a été créée. Elle a permis d'informer toutes les parties prenantes de la même manière quatre fois par an, et exerçaient un droit à l'information ; c'est lors de ces rencontres parfois houleuses que finalement aussi des convergences se sont créées, chaque partie gardant sa mission mais s'inscrivant dans un objectif partagé. Ce fut une volonté de transparence et de documentation en présence. Inévitablement, des moments conflictuels entre les parties eurent lieu, mais la volonté commune de réussir, autour du souci de la qualité, a fédéré les énergies autour du projet tout en accordant le droit à l'erreur dont le corollaire est le souci de l'excellence..

- Il s'agissait d'assainir sans risques pour l'environnement, ce qui a été obtenu par la construction d'une halle étanche au-dessus de la décharge. Le décapage se fit à l'aide d'un grappin. Les déchets consistaient en matières organiques ou métalliques. Il a fallu procéder à l'organisation de la surveillance de l'environnement karstique. Un recours de Greenpeace a été réglé par un accord extra-judiciaire aboutissant à une convention contenant des exigences allant au-delà des dispositions légales. Des wagons et des containers furent construits spécialement pour l'occasion.
- La conceptualisation du projet a été réalisée entre 2003 et 2008, année où l'autorisation de construire a été accordée. En 2010, début de l'enlèvement.
- Un seul incident sérieux se produisit le 7 juillet 2010. Peu d'accidents en comparaison de chantiers comparables.
- L'usine de traitement final HIM est située en Allemagne (pays qui a de l'expérience dans le traitement des déchets de ce type), à Biebesheim, dans la Hesse.. Il a fallu aussi décapier une partie de l'encaissant, constituant des déchets moyennement contaminés. Au total environ 300000 tonnes de déchets furent enlevés, une petite partie moins polluée ayant pu être traitée en cimenterie en Suisse. Après suivit le nettoyage, le remblayage et ne subsiste que le problème des lentilles sableuses dont une en particulier résiste actuellement aux procédés de lavage.
- En août 2017, 19 kg d'explosifs démolissent la halle. L'acier découpé est recyclé.
- Un film a été tourné sur ce projet, à voir sur le site : [www.cis-bonfol.ch](http://www.cis-bonfol.ch)
- La décharge avait 10 m de profondeur. Aujourd'hui il ne reste des équipements pour la vider qu'un mur et une paire de rails. Les matériaux issus des installations: béton, bitume, métaux, filtres à air, eaux usées, furent également traités et recyclés.
- Le suivi sanitaire des travailleurs s'est fait par bio-monitoring.
- 3 millions de francs furent accordés par la chimie bâloise au village de Bonfol pour divers projets d'amélioration, proposés et mis en place par l'association Escale Bonfol (une centaine de membres)
- Sur le site de la décharge, un aménagement de type land'art a été proposé par l'architecte Mario Botta comprenant une tour de 40 m de hauteur, une reforestation pour présenter la richesse de la forêt jurassienne, sorte d'Arboretum, et un maintien d'un des murs de la halle.. L'idée d'un vélorail comme moyen de transport des visiteurs serait bien perçue. Une Fondation doit trouver CHF 4 millions pour ces aménagements du site et leur exploitation, en vue de rappeler que la bataille contre la pollution peut être remportée.
- Coût de l'assainissement par la chimie bâloise : CHF 380 millions. Le rôle des pouvoirs publics dans cette affaire a été exemplaire. Maintenant les déchets dorment dans une mine de sel en Allemagne.

José Ribaud, récemment décédé, a écrit un livre intitulé « Maudite décharge ».

#### **Témoignage de Monsieur Kohler**

(ancien Ministre de la République et Canton du Jura, qui a été un des initiants de l'assainissement, faisant valoir les droits des populations)

Dans l'affaire des déchets de Saint-Ursanne, M. Kohler, alors maire de Delémont, s'opposa au stockage à cet endroit, ce qui sonna la fin du dépôt d'hydroxydes. Greenpeace aussi intervint et fut interpellé car

certaines de ses membres s'étaient suspendus au pont de St.Ursanne ! C'est alors que M. Babey, chef du Service cantonal de l'Environnement du Jura, rendit M. Kohler attentif au problème de Bonfol. Ce dernier s'empêcha du problème en 1998. On commence par une étude du projet avec M. Buser. En septembre 1999, le projet est prêt pour le gouvernement. La décision, sur la base de documents d'experts uniquement, est prise contre l'avis de Pro Natura. Tout devait être pris en charge par la chimie bâloise. En 2009, donc, dix ans plus tard, M. Kohler effectue sa première visite sur le site de Bonfol ! M. Kohler se battit aussi pour la construction du Théâtre du Jura à Delémont.

#### **Témoignage de Madame von Kemmel**

(juriste et responsable communication de Basler Chemische Industrie entre 2004 et 2009) étroitement associée à la mise en place de ce projet novateur et exigeant)

Elle traduit la déclaration d'intention de l'industrie de réfléchir à l'assainissement du site. On constate alors que les gens ne sont pas seulement gouvernés par des intérêts économiques. Un immense travail fut nécessaire pour obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet qui se traduit en une expérience technique géniale ! Pendant toute l'aventure, cette jeune juriste joua le rôle de porte-parole de l'évolution du chantier.

Elle organisait les conférences de presse, et est arrivée à persuader la chimie bâloise que le coût du contrôle de la décharge de 1'000'000.-CHF/an, devait être mis en balance avec un assainissement coûteux.

Les trois orateurs ont exprimé qu'il n'y avait pas de procès d'intention sur le passé. Que le consensus était roi, mais que chacun avait le droit d'être en désaccord.

Que l'ONG Greenpace cherchait des problèmes pour sa visibilité et ainsi trouver du financement.

Que la loi suisse punit aussi celui qui autorise et celui qui est payé, mais que toutes les parties avaient été honnêtes en suivant les protocoles de cette époque. Ce sont les progrès techniques et les avancées de la science qui obligent à plus de suivi.

Elisabeth Jobin-Sanglard, présidente SJE-GE d'après les notes de Marlyse Beldi, secrétaire SJE-GE

annexe :

article de M. Longet dans la rubrique « L'invité », Tribune de Genève 16.4.2019 en page suivante

# Bonfol: assainissement porteur d'espoir

## L'invité

René Longet \*



Un coin de notre pays dont l'histoire est liée à une argile d'excellente qualité, qui a donné ses titres de noblesse au savoir-faire local. Une exploitation des glaisières qui laisse des traces dans le paysage, parfois trop profondes pour en faire des étangs à carpes... Quoi de plus naturel, à l'époque où l'armée suisse confie ses munitions excédentaires aux sédiments des lacs de l'Oberland bernois, en toute légalité s'entend, que de proposer à la chimie bâloise voisine de remblayer une de ces anciennes glaisières par ses déchets? C'est ce qui s'est passé dans bien des lieux, et en l'occurrence à Bonfol.

Entre 1961 et 1975, en bordure d'une liaison ferroviaire abandonnée depuis et menant en Alsace, à quelques centaines de mètres de la frontière suisse, sont ainsi déchargées autour de 120 000 tonnes de déchets chimiques, confiées à l'étanchéité légendaire de l'argile. Puis on y ajoute quelques mètres de bonne terre, plante des sapins, et tout semble sous contrôle.

Cependant, l'étanchéité n'était pas complète et des percolations colorées atteignirent les fontaines du village alsacien en aval. Inquiétudes transfrontalières, discussions, vases-hésitations... Difficile de revenir en arrière quand on est persuadé que tout est réglé! En 2000, Greenpeace occupe le site, le Canton, sous l'impulsion du ministre Pierre Kohler, et la Confédération prennent le taureau par les cornes: il faut vider tout cela, assainir la situation. Décision courageuse et nécessaire. Et l'on se tourne vers la

chimie bâloise, qui relève le défi d'être le maître d'ouvrage de ce qui sera l'un des plus vastes chantiers de ce type du pays. Tout cela sous l'expertise surveillance du Canton.

Une dizaine d'années pour la préparation minutieuse du concept d'assainissement et d'évacuation des matières, en toute sécurité, puis l'installation d'une vaste halle amovible, sous la protection de laquelle seront excavés les déchets (dont aucun inventaire n'a été retrouvé). Puis en six ans, entre 2010 et 2016, le contenu du site est acheminé en Allemagne dans des usines d'incinération spéciales, un petit quart des matériaux - nettement moins contaminés - allant en cimenterie en Suisse. Le tout pour un prix de 380 millions, payé, dans le respect du principe du pollueur-payeur, par la chimie bâloise.

Une belle leçon d'optimisme, en ces temps de doutes et de sentiment d'impuissance: oui on peut, si les élus le veulent, si les parties prenantes sont autour de la table, mettre en place les bonnes solutions. Certes, il vaudrait mieux prévenir que de devoir assainir, viser une chimie propre et le zéro déchet. Pour garder la mémoire de cette bataille gagnée, pour nous appeler à un usage responsable des substances chimiques, un beau projet de réaménagement du site dû à l'architecte Botta permettra de s'y rendre en draine, de monter sur une tour d'observation de 40 m, d'admirer un arboretum présentant la biodiversité forestière du Jura.

Quoi de mieux pour montrer que la pollution n'a pas toujours le dernier mot?

\* Président 2001-2019 de la Commission d'information et de suivi de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (JU)